

DECRET N° 95 - 311 du 18 Octobre 1995

Chargeant Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE,
Ministre du Développement Rural de
l'intérim de Monsieur Paul DOSSOU, Minis-
tre des Finances pour compter du 05
Octobre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er. Pour compter du 05 Octobre 1995, Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2. Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.

AMPLIATIONS : PR 6 AN CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MDR-MF 6 AUTRES MINISTRES 16 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JO 1.-